Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt six Janvier — an mil huit cent trente-un, à Dix — heures du matin

Acte de Mariage de Alexandre Emanuel Joseph Aiguier, âgé de Vingt quatre ans, né à Toulon — département d'avant, le Douze du mois de Décembre mil huit cent dix — profession de Gilletier — domicilié à la Garde — département d'avant — fils Majeur de feu Joseph Christian Aiguier profession de Gilletier — domicilié à la Garde — département d'avant — et de Marguerite Magdelaine Russel sa veuve et tutrice et curatrice d'aucun.

N.° 5

Aiguier Alexandre Emanuel Joseph Marie et Roubert Christine

Et de Mlle Christine Roubert — département d'avant — âgée de Vingt deux ans, née à la Garde — mil huit cent huit — domiciliée le Vingt huit du mois de Décembre — département d'avant — fille Majeure de à la Garde — profession de Domestique — de feu Joseph Christian Roubert sa son vivant — domicilié à la Garde — département d'avant — et de Marie Rose Roubert sa veuve et tutrice et curatrice d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous officier public soussigné les dimanches neuf et seize janvier présent mois, lesquelles il résulte qu'il n'a eu aucune opposition ni empêchement au dit mariage sous le terme de la loi.

Du certificat d'actes de naissance de Joseph Aiguier, fils aîné légitimé de Pierre Aiguier, sur acte de naissance de Joseph Christian Aiguier sur acte de naissance du Dix neuf Décembre mil huit cent dix-huit, sur acte de naissance de Marie Rose Roubert sur acte du vingt sept février 1812.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Christine Roubert l'autre Alexandre Emanuel Joseph Aiguier.

En présence de Joseph Aiman — domicilié à la Garde — département d'avant — âgé de Quarante neuf ans, profession de garde champêtre

De Honoré Cesar Genevière — domicilié à la Garde — département d'avant — âgé de Vingt huit ans, profession de Boulanger

De Honoré Gardon — domicilié à la Garde — département d'avant — âgé de trente trois ans, profession de Domestique.

Et de André Emouvier — domicilié à la Garde — département d'avant — âgé de Vingt trois ans, profession de Boulanger

Après quoi, moi Laurent Augustin Raymond Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins et lapartie, lequel a déclaré ne le savoir.

Christine Roubert — Aiguier Cardon

Genouvier — Gincuing — Aymas

4.° 589

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt six Janvier — an mil huit cent trente un, à Huit — heures du soir

Acte de Mariage de Jean André Cairouze, âgé de Trente cinq ans, né à Toulon — département d'avant, le Huit du mois de Septembre mil Vingt sept neuf cent cinq — profession de Serrurier maître Compagnon — domicilié à Toulon — département d'avant — fils naturel de Jean André Cairouze profession de Serrurier Maréchal — domicilié à Toulon — département d'avant — et de Elizabeth Magdeleine Bourbeau sa veuve et tutrice, curatrice et héritière agnatique charbonnier d'un part.

N.° 6

Cairouze Jean André Marie et Tally Marie Anastasie Thérèse

Et de Mlle Marie Anastasie Thérèse Tally — âgée de Vingt deux ans, née à la Garde — département d'avant — le onze du mois de Janvier mil huit cent neuf — domiciliée à la Garde — département d'avant — fille Majeure de Jean Joseph Tally en son vivant — profession d'employé civil — domicilié à la Garde — département d'avant — et de Jeanne Françoise Garachon veuve et héritière agnatique d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous officier public de la ville de Toulon les dimanches neuf et seize janvier courant, lesquelles il résulte qu'il n'a eu aucune opposition au dit mariage sous le terme de la loi.

Du certificat d'actes de naissance de Pierre Joseph André Cairouze, charbonnier du premier quartier. Plus l'autorisation par laquelle le conseil d'administration secondaire de Toulon, autorise la fille Jeanne André Cairouze à se marier avec Mr Marie Anastasie Thérèse Tally. Plus l'acte de naissance de Jeanne Françoise Garachon aussi que les actes de décès de leur père et mère, aïeul et aïeules Cette Dernière dûment certifiés.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11 sur le Mariage concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Anastasie Thérèse Tally l'autre Jean André Cairouze.

En présence de Pierre Garachon — domicilié à la Garde — département d'avant — âgé de Vingt huit ans, profession de Cordonnier

De Jean Baptiste Tally — domicilié à Toulon — département d'avant — âgé de trente cinq ans, profession de Menuisier

De Pierre Antoine Pouzard — domicilié à la Garde — département d'avant — âgé de Vingt neuf ans, profession de Boulanger

Et de Pierre Gilotte — domicilié à la Garde — département d'avant — âgé de Vingt neuf ans, profession de propriétaire

Après quoi, moi Laurent Augustin Raymond Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins et les parties qui ont déclaré ne le savoir.

Cairouze — Garachon — Tally — Pouzard — Pierre Pouzard — Aymas